

BRETAGNE

Le scandale des bassins versants contentieux

Malgré le retour à la conformité des taux de nitrates dans l'eau, les bassins versants contentieux subissent encore de nombreuses contraintes qui impactent l'économie agricole.



François Plougastel devant une exploitation porcine à l'abandon à Ploudaniel : « Celle-ci n'a pas pu investir dans un système de traitement du lisier coûteux, après la perte du plan d'épandage récupéré par les prêteurs souvent producteurs laitiers. »

« Dans les bassins versants contentieux, 1 800 producteurs sont pris en otages par la Commission européenne », dénonce François Plougastel, producteur de lait à Ploudaniel sur le bassin versant (BV) de l'Aber-Wrac'h, l'un des neuf BV concernés. Malgré le retour à la conformité de la qualité des eaux, le dispositif réglementaire ZSCE (zones soumises à contraintes environnementales), mis en place en 2007 à la suite du contentieux européen, s'applique encore. La principale mesure concerne la limitation des apports azotés, toutes origines confondues, à 140 ou 160 kg/ha selon les

productions. Quatre prises d'eau ont été fermées. Sur les cinq autres BV, l'amélioration continue de la qualité des eaux a permis de répondre aux enjeux communautaires et de clore, dès 2010, la procédure contentieuse engagée contre la France. Le problème : le dispositif ZSCE est toujours en vigueur sans aucune compensation financière pour les exploitations depuis 2012 et rien n'a été prévu pour en sortir. « Les mots ne sont pas assez forts pour décrire l'exaspération des agriculteurs car les contraintes sont économiquement et moralement insoutenables », affirme-t-il avec des exploitations contrôlées sys-

tématiquement tous les 2 ans. Le plafonnement de la fertilisation en deçà des exigences agronomiques a conduit à une baisse moyenne des rendements de 10 à 20 q/ha, soit une perte de 120 à 200 €/ha selon une étude du CERFrance Côtes-d'Armor.

Contraintes insoutenables

« Sur l'exploitation, pour limiter l'azote, nous avons commencé par arrêter l'atelier viande bovine », explique François Plougastel, en Gaec avec son frère sur 110 ha avec 110 vaches. On a supprimé les apports de fumier de volailles importé et réduit de moitié les apports de lisier de porc. » Le Gaec a modifié l'assolement en réduisant les surfaces de céréales, passant à plus d'orge, moins gourmand en azote que le blé, et en augmentant le maïs pour sécuriser son système. L'application des nou-

velles normes Corpen pour les vaches laitières n'a rien arrangé, obligeant les éleveurs à garder les vaches en stabulation et à augmenter la part de maïs. Au risque d'inverser la tendance pour la qualité de l'eau. « Sur nos territoires, on a cassé la dynamique agricole sans parler de la casse sociale, se désespère François Plougastel. Entre 2004 et 2011, le BV a perdu 36 % d'exploitations contre 26 % en moyenne dans le département. Soit l'équivalent de 250 emplois supprimés. »

Sortir du dispositif : voilà ce que réclament les producteurs. « L'inertie politique nous tue à petit feu, confie l'éleveur. Manuel Valls, Stéphane Le Foll et les autres avant... Ils ont tous promis de faire avancer le dossier. Nous attendons des actes. » Aujourd'hui, l'Europe conditionne la sortie des BVC à la réponse de la France à d'autres contentieux (zones vulnérables, par exemple). Une véritable prise d'otages!

Isabelle Lejas

DES TAUX CONFORMES

En 2014, les concentrations en nitrates à la prise d'eau de Baniguel (bassin versant de l'Aber-Wrac'h dans le Finistère) étaient en moyenne à 35mg/l

avec une pointe maximum à 43 mg/l. En 2007, elles étaient de 50 mg/l avec un maximum à 58 mg/l. Depuis trois ans, les taux sont conformes à la norme.